RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1975

présenté à la Commission supérieure des Archives

par M. Jean FAVIER

Directeur général des Archives de France

PARIS
Archives nationales
1976

RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ
DE LA DIRECTION
DES ARCHIVES DE FRANCE
EN 1975

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1975

présenté à la Commission supérieure des Archives

par M. Jean FAVIER

Directeur général des Archives de France

PARIS
Archives nationales
1976

ISBN 2-86000-015-1

Le présent rapport ne remplace pas celui, rédigé à l'intention des spécialistes, par lequel il est annuellement rendu compte des activités de la Direction des Archives de France à la Commission supérieure des Archives. Mais, à côté d'un long rapport analytique, compte rendu d'activité riche de détails et de statistiques, il a semblé qu'il y avait place pour une brève synthèse, plus commodément lisible par ceux qui, sans nulle obligation de consacrer leur temps à connaître du fonctionnement des services d'archives, souhaitent légitimement savoir à quoi s'emploient trois cents archivistes français et leurs collaborateurs, et trouvent intérêt à suivre, d'année en année, les nécessaires mutations de l'archivistique au service de l'administration aussi bien que de la recherche en sciences humaines et sociales.

Archives départementales du Val-de-Marne, façade sud-ouest

(Cliché Archives départementales du Val-de-Marne)

MOYENS

1. LA LOI D'ARCHIVES.

Le projet d'une loi d'archives qui devrait remplacer la loi fondamentale du 5 Messidor an II, loi aussi succincte qu'aujourd'hui dépassée, a été soumis pour avis au cours de l'année 1975 au Comité technique paritaire et à la Commission supérieure des Archives. Le texte mis au point après ces deux consultations a été transmis à tous les départements ministériels intéressés, afin qu'il soit tenu compte de leurs observations.

On peut donc espérer qu'une nouvelle loi d'archives donnera bientôt, grâce aux définitions que rend nécessaire l'évolution des structures administratives, des concepts scientifiques et des techniques documentaires, des bases plus précises et plus solides aux actions qu'il convient de mener pour la préservation d'une part essentielle du patrimoine historique de la Nation.

Dans le même temps, il a été procédé à une vaste consultation sur les possibilités d'une prochaine ouverture à la consultation d'un certain nombre de fonds concernant les années 1940-1946. Outre l'évidente nécessité de préserver l'intérêt de l'État, ainsi que l'honneur et la tranquillité des familles, ce à quoi suffiraient dans la majorité des cas les textes réglementaires actuellement en vigueur, il est apparu qu'il fallait tenir compte de l'avancement très inégal des travaux de classement et d'inventaire, sans lesquels les fonds ne sauraient être livrés à la curiosité des chercheurs. Le recensement des fonds qu'il serait possible de communiquer à brève échéance a donc été entrepris; il servira de base aux propositions qui seront faites pour la rédaction des arrêtés conjoints qui préciseront la portée du futur décret d'ouverture des archives antérieures à 1946.

2. BUDGET.

Bien qu'en hausse nominale par rapport aux années précédentes, l'ensemble des dotations budgétaires des Archives n'a été, en 1975, que la reconduction en francs constants du budget antérieur.

Au budget de l'État, le crédit affecté aux rémunérations est passé de 23 à 27 millions, ce qui représente une augmentation de 17 %. L'ensemble du crédit de fonctionnement est demeuré voisin de 30 millions, à quoi il convient d'ajouter un crédit total d'environ 27 millions sur les budgets

départementaux. C'est donc, pour le fonctionnement et en particulier les rémunérations, d'un crédit d'environ 57 millions qu'ont pu disposer les différents services d'archives.

Le budget voté pour 1976 laisse apparaître une augmentation de 18,50 % par rapport aux crédits de 1975. Il convient également de souligner que, pour 1976, une « enveloppe recherche » de 0,7 million a été accordée à la Direction des Archives de France.

Les crédits d'équipement, qui étaient de 13 millions en 1974, ont été portés en 1975 à 15 millions. L'obligation de poursuivre le financement des travaux de la Cité de Fontainebleau, auxquels ont été affectés 6 millions en 1973, 6,7 millions en 1974 et 11,6 millions en 1975, n'a laissé que la possibilité d'affecter une somme de 2,7 millions aux subventions pour la construction d'Archives départementales. Le coût réel de la construction de la première tranche de la Cité de Fontainebleau étant de 35 millions, soit une augmentation de 46 % par rapport à l'estimation initiale, il faudra encore réserver une somme de 11 millions, répartie sur deux ans, pour solder cette construction.

La participation des budgets départementaux étant proportionnelle à la subvention de l'État, il résulte des chiffres précédents que l'ensemble des crédits consacrés à la construction de bâtiments départementaux a été, en 1975, voisin de 11 millions. La possibilité de répartir sur deux ans le paiement du solde de Fontainebleau a permis d'affecter 8 millions en 1976 à la subvention d'Archives départementales, ce qui correspond à un crédit total de 26,7 millions. Il faut ici, comme par le passé, souligner le fait que, sauf dans le cas extrêmement complexe du département et de la ville de Paris, les initiatives départementales précèdent toujours de loin la subvention de l'État.

L'ensemble des crédits d'équipement affectés aux Archives nationales et départementales a donc été d'environ 21,4 millions en 1975 pour 24,8 millions en 1974, soit une diminution, en simple valeur nominale, de 13,7 %. Avec quelque 33,6 millions, le crédit global pour 1976 sera, pour les raisons que l'on vient d'exposer, en augmentation de 57 %.

3. PERSONNEL.

Le personnel rémunéré sur le budget de l'État comprend actuellement 911 personnes, dont 23 en surnombre par rapport aux effectifs budgétaires.

Les Archives nationales comptent 325 fonctionnaires, dont 284 à Paris, 16 au dépôt de la France d'Outre-Mer à Aix-en-Provence, 13 au dépôt central de microfilm d'Espeyran et 12 à la Cité de Fontainebleau. Il convient d'y ajouter 7 fonctionnaires d'administration centrale, dont les

3 inspecteurs généraux. Sur ces 325 fonctionnaires, on compte 90 conservateurs et conservateurs en chef, 5 documentalistes-archivistes, 26 adjoints d'archives et sous-archivistes, 16 commis, 28 sténodactylographes et agents de bureau, 51 restaurateurs, photographes et ouvriers professionnels, 94 magasiniers et gardiens, et 15 agents contractuels.

On peut regretter que, rapporté au nombre de kilomètres de rayonnages que représentent les Archives nationales dans leurs différents dépôts, l'effectif du personnel corresponde à peu près au tiers des normes que la comparaison avec les pays voisins permettrait d'établir.

Le personnel d'État travaillant dans les Archives départementales comprend 579 fonctionnaires, dont 151 conservateurs et conservateurs en chef, 36 documentalistes-archivistes, 118 adjoints d'archives et sous-archivistes, 147 commis, 59 sténodactylographes et agents de bureau, 36 restaurateurs, photographes et ouvriers professionnels, 30 magasiniers et gardiens et 2 agents contractuels. A ces 579 fonctionnaires de l'État, il convient d'ajouter 450 agents départementaux, essentiellement sténodactylographes, agents de bureau, ouvriers et gardiens. Le personnel des Archives départementales comprend donc, tous budgets réunis, 1 029 personnes.

Ces effectifs, soit 1 361 fonctionnaires, dont 911 rémunérés par l'État, incluent les 15 emplois créés au budget de 1976, emplois dont les dispositions budgétaires exceptionnelles comprises dans le « plan de soutien de l'économie » ont permis de disposer, pour une notable part, à partir du 1er octobre 1975.

L'élaboration de nouveaux textes statutaires a été poursuivie, un nouveau statut du personnel de surveillance a été adopté à l'unanimité par le Comité technique paritaire, et le nouveau statut du personnel de restauration a été publié (décret n° 70736 du 29 juillet 1975, *Journal officiel* du 10 août 1975).

Une réorganisation du stage d'archives a été ébauchée à la fin de 1975, pour devenir effective au cours de l'année 1976. Il s'agit de mettre en œuvre des opérations de formation permanente plus souple qu'un stage unique, prolongé sur de nombreux mois, et de permettre à diverses catégories de personnel de bénéficier d'un enseignement professionnel jusqu'ici réservé aux élèves qui sortent de l'École des Chartes et à quelques archivistes municipaux ou administratifs, étrangers au personnel de la Direction des Archives de France. Dès décembre 1975, un stage d'une semaine a été organisé à l'intention de fonctionnaires du cadre technique et technique supérieur, stage consacré aux méthodes d'élaboration des instruments de recherche. Des stages seront organisés en 1976 à l'intention des sous-archivistes récemment recrutés, à l'intention des conservateurs, directeurs de services d'archives

départementales, qui se préparent à assumer la construction d'un nouveau bâtiment, et à l'intention du personnel de surveillance des Archives nationales.

Des stages plus limités seront consacrés à la préparation aux différents concours, notamment en ce qui concerne les ouvriers professionnels.

4. BÂTIMENTS.

Aux Archives nationales, il faut noter avant tout l'achèvement de la restauration de l'Hôtel de Jaucourt, où doit s'installer une partie de l'administration centrale de la Direction des Archives. Ceci permettra une meilleure installation des sections scientifiques dans les locaux ainsi libérés par l'administration. Dans le même temps, est poursuivie la démolition des immeubles situés rue des Quatre-Fils, immeubles sur l'emplacement desquels pourrait s'élever, dans les prochaines années, le « Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales ». Ont été poursuivies au cours de cette même année les opérations entreprises pour le ravalement des façades et la réparation des toitures, ainsi que pour l'aménagement intérieur des différents bâtiments. Le crédit exceptionnel de 7,5 millions obtenu en octobre 1975, au titre du plan de soutien de l'économie, a permis la mise en œuvre d'opérations très importantes de rénovation et d'entretien. Les principales applications ont été les toitures, le chauffage, l'installation électrique, le système de détection d'incendie, ainsi que la rénovation des salles de lecture, principalement la salle du Minutier et la salle des Inventaires. L'aménagement d'une nouvelle salle de lecture des microfilms, entreprise dès novembre 1975, achèvera d'améliorer les conditions de travail offertes aux lecteurs.

La construction de la première tranche de la Cité des Archives de Fontainebleau a été commencée le 1er septembre 1975. On peut espérer que ce premier bâtiment, qui comprendra 80 kilomètres de rayonnages, sera achevé au cours du dernier trimestre de 1977. Les trois bâtiments déjà en service resteront, faut-il le rappeler, utiles jusqu'à l'achèvement de l'ensemble du programme de la Cité. En attendant la construction du premier bâtiment, les Archives nationales ont été amenées à « emprunter » quelques kilomètres de rayonnages à différents services d'archives départementales de la région, récemment dotés de bâtiments neufs et par conséquent encore incomplètement occupés.

Sept départements ont pu, en 1975, procéder à des travaux d'agrandissement ou de construction d'un nouveau dépôt : Bouches-du-Rhône (2e tranche de l'agrandissement), Corrèze (2e tranche du nouveau dépôt), Jura (1re tranche du nouveau dépôt), Meurthe-et-Moselle (1re tranche de l'agrandissement), Vendée (2e tranche de l'agrandissement), Yonne (création de l'atelier photographique), Hauts-de-Seine (achat du terrain).

Au cours de cette même année, quatre opérations ont été achevées. L'agrandissement des Archives des Landes a été inauguré en janvier. Le nouveau dépôt de la Martinique l'a été en mars, celui de la Drôme en avril. Le nouveau dépôt de la Haute-Marne a été également achevé.

Six chantiers sont ouverts à la date du 31 décembre 1975, pour la construction des nouveaux dépôts de l'Ain, de la Corrèze et du Jura, pour l'agrandissement des dépôts des Bouches-du-Rhône et de la Vendée, et pour le réaménagement interne de celui de la Nièvre. Des chantiers devaient s'ouvrir dans les premiers mois de 1976 pour l'agrandissement du dépôt de Meurthe-et-Moselle et pour le réaménagement de celui de Vaucluse. Est également prévue l'ouverture en 1976 des chantiers des nouveaux dépôts du Doubs, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et des Hauts-de-Seine.

Parmi les projets importants qui, faute d'un crédit de subvention suffisant, demeurent en attente, il convient de noter ceux des départements de l'Aveyron, des Côtes-du-Nord, de la Gironde, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de la Somme.

Compte tenu des constructions achevées en cours d'année, la capacité des différents dépôts est tout à fait insuffisante. C'est par dizaines de mètres que se mesure aux Archives nationales l'espace disponible : toute une opération de regroupement et de réencartonnement a permis de gagner 125 mètres carrés au sol dans les grands dépôts de la rue des Francs-Bourgeois. Un autre gain de place a été obtenu en transférant à Aix-en-Provence la sous-série F^{80} (Algérie). Les microfilms sont exécutés à l'intention des lecteurs qui souhaitent consulter à Paris les documents de ce fonds.

Dans l'ensemble des départements, sur un rayonnage de 1 317 kilomètres, il demeure seulement 250 kilomètres de rayonnages libres, soit 19 % du total. Seuls 53 départements ont encore une disponibilité supérieure à 1 000 mètres linéaires. La Drôme, l'Ille-et-Vilaine, l'Orne et le Pas-de-Calais sont les seuls départements à disposer d'au moins 10 kilomètres disponibles. Dans 17 départements on ne peut plus trouver un mètre de rayonnage libre pour accueillir les nouveaux versements.

C'est aux Archives nationales que la communication au public soulève les plus graves difficultés. Une moyenne quotidienne de 92 chercheurs reflète assez mal une situation extrêmement mouvante qu'expliquent à la fois les variations du calendrier des obligations universitaires et celles du climat. Certains jours de janvier, de février ou d'avril, ce sont près de 200 chercheurs qui se sont présentés dans les cinq salles (Soubise, Clisson, Microfilm, Plans, Minutier), salles dont la dispersion n'est pas un mince obstacle à une gestion rationnelle de la communication. Le désir de maintenir un service, même ralenti, pour la journée du samedi (communication des seuls documents réservés ou demandés à l'avance) avec un personnel

insuffisant en nombre et auquel il convient de donner des compensations en temps au cours de la semaine, n'a pas laissé d'aggraver la situation.

Il a cependant été possible d'améliorer en cours d'année les conditions de la communication, dont souffraient particulièrement les chercheurs en histoire contemporaine, souvent demandeurs d'une importante quantité de documents pour des recherches de type statistique ou pour des sondages rapides. Le nombre maximum d'articles communiqués à un même chercheur dans la journée est passé de trois à quatre, puis à six, et enfin à huit au mois de juin. Ce maximum a été porté à dix pour des demandes concernant des articles à la suite.

Il convient de rappeler que la communication aux Archives nationales a mis en mouvement, au cours de l'année, 72 000 articles, ce qui représente le transport et la réintégration d'environ 250 tonnes.

La communication de 750 000 articles a été demandée par près de 50 000 lecteurs différents dans les salles de travail des Archives départementales.

Un coup d'arrêt a dû être donné aux communications avec déplacement de ville à ville, communications qui prenaient une importance accrue chaque année et alourdissaient de façon parfois intolérable la charge du service. Il ne semble plus possible de considérer que n'importe quel sujet peut être traité n'importe où, l'État devant nécessairement supporter la charge financière d'une recherche dont il n'est pas à même d'apprécier le bien-fondé. Il est apparu qu'il y a une différence très sensible et anormale entre l'aide à la recherche procurée par une institution comme le C.N.R.S., qui juge sur dossier de l'opportunité des subventions à distribuer, et l'aide apportée par la Direction des Archives, qui consacre, à aider ainsi des recherches individuelles, des moyens en temps et en argent qui se trouvent par là-même distraits d'autres opérations d'intérêt général.

Quelques incidents graves, comme la perte d'articles en déplacement ou la dégradation irrémédiable d'une liasse en cours de manutention dans un bureau de poste, ainsi que l'inconvénient résultant de l'absence prolongée de documents, dont d'autres chercheurs doivent attendre le retour pour prendre connaissance, ont incité à une prudence plus grande dans l'octroi des autorisations de déplacement. Pour les seules relations entre les départements et les Archives nationales, à l'exclusion des relations entre départements, ce sont cependant plus de 1 100 articles qui ont circulé au cours de l'année 1975.

En bien des cas, déjà, on a conseillé aux chercheurs de recourir à la procédure du microfilmage systématique. Les crédits de recherche dont sont dotées bien des institutions — universitaires ou non — devraient permettre la constitution de collections de microfilms de complément, qui mettraient

en particulier à la disposition des chercheurs, dans une ville, un département ou une province, les documents des fonds nationaux concernant cette ville, ce département, ou cette province.

Afin de faciliter le travail des chercheurs, et principalement de ceux dont le séjour à Paris ne peut se prolonger, une boutique destinée à la vente des inventaires et répertoires, a été ouverte dans la cour de Soubise. En accord avec la Documentation française, les publications des Archives nationales y sont vendues au public, de même que l'étaient précédemment les moulages de sceaux. Cette boutique a été inaugurée par M. le Secrétaire d'État à la Culture le 17 septembre 1975.

5. MATÉRIEL.

Il n'est pas nécessaire de faire ici l'inventaire du matériel mis en œuvre pour l'établissement des tâches dévolues aux différents services d'archives. Les Archives nationales ont utilisé en 1975 près de 28 000 cartons neufs, dont 7 000 à Fontainebleau. Il faut signaler, au service du microfilm et de la photographie, l'acquisition d'une tireuse spéciale permettant de reporter sur film argentique de 30, 120 ou 300 mètres les très nombreux microfilms conservés, par les Archives nationales ou par les Archives départementales, en bandes de six vues ou en bobines à très court métrage. Doit être également signalée l'acquisition d'un second encodeur magnétique M.D.S. à clavier alphanumérique pour saisie directe des données informatiques, ainsi qu'une machine à dactylographier I.B.M. 82 à caractères permettant la lecture optique. Les traitements informatiques ont été effectués à partir d'un terminal D.A.T.A. 100 modèle 78 sur I.B.M. 370/168 du centre interrégional de calcul électronique d'Orsay.

Dans les départements, il demeure comme par le passé 52 ateliers photographiques, la cessation de toute activité par l'atelier du Bas-Rhin, en raison de la vétusté des équipements et de l'absence de photographe, ayant été compensée numériquement par la création et l'aménagement d'un atelier aux Archives de l'Yonne. Cet atelier, comme l'était déjà celui du Loiret, est équipé d'un appareil de prises de vues statiques 16 millimètres. L'atelier de microfilmage de la Côte-d'Or s'est doté d'une tireuse en continu, et celui de la Sarthe d'une développeuse automatique. Les nouveaux dépôts de la Drôme et de la Martinique ont été pourvus, dès leur aménagement premier, d'ateliers tout à fait satisfaisants.

LES FONDS D'ARCHIVES

1. VERSEMENTS ADMINISTRATIFS.

La collecte des archives contemporaines n'a pu être assurée que de manière imparfaite, en raison de la faiblesse des effectifs de la section contemporaine : 1 conservateur en chef et 8 conservateurs, dont 5 seulement en mission permanente dans les ministères. Un effectif d'une trentaine de conservateurs ne serait pas exagéré pour une telle tâche. Le conservateur chargé de la Cité des archives de Fontainebleau a été amené, comme les années précédentes, à intervenir directement dans certaines administrations centrales, constituant ainsi une mission supplémentaire.

Les conditions matérielles de la collecte des archives sont elles-mêmes insuffisantes. C'est ainsi que plusieurs conservateurs en mission doivent se contenter de locaux insalubres, aussi bien pour les archives que pour le personnel.

Est assuré de manière satisfaisante le contrôle des versements et de l'archivage immédiat de la présidence de la République, des ministères de l'Intérieur, de l'Éducation, de l'Équipement, du Travail et de la Santé, des secrétariats d'État dépendant du Premier Ministre, des secrétariats d'État aux Anciens Combattants, à la Culture, aux Universités, à la Jeunesse et aux Sports, aux Transports. La mission d'archives au sein des ministères du Commerce et de l'Artisanat, du Commerce extérieur, et de l'Industrie et de la Recherche a pu reprendre son activité. Sont encore insuffisantes, faute de personnel, les relations avec les secrétariats d'État à la Coopération, aux Postes et Télécommunications, et à la Qualité de la vie. La mission implantée à l'Académie de Paris, de même qu'au Conservatoire national supérieur de musique, demeure extrêmement active.

Le service d'archives du ministère de l'Économie et des Finances a continué de jouir d'une quasi-autonomie. Celui du ministère de la Justice, bien que pratiquement autonome lui aussi, a poursuivi ses versements à la cité de Fontainebleau.

De nouveaux contacts ont été pris, par le moyen d'une mission spéciale mise en place à la fin de 1975, avec les différentes administrations centrales pour ce qui est de leurs archives audiovisuelles et de leurs archives informatiques. Les premiers recensements ont été entrepris, et la collecte et la préservation des archives informatiques ont fait l'objet d'une étude, confiée

à la Société C.G.O. par la mission interministérielle pour la promotion de l'informatique. Il semble que puissent être immédiatement concernées par un archivage à des fins historiques quelque 15 ou 20 000 bandes magnétiques. Le retard pris dans la collecte des archives informatiques impose que l'on procède rapidement à la définition et à l'expérimentation, sur prototype, d'un archivage rationnel des fichiers informatiques, en même temps qu'à la mise en place des structures établissant des contacts permanents entre les archives et les cellules ministérielles qui utilisent l'informatique.

Une convention a été signée avec l'Institut national de l'Audiovisuel, organisme créé afin d'assurer la conservation et la mise en valeur des archives audiovisuelles de l'ancien O.R.T.F. et des actuelles sociétés de production radiophonique et télévisée. Au terme de cet accord, l'Institut national de l'Audiovisuel exercera, par délégation de la Direction des Archives de France, la mission de conservation pour toutes les archives administratives sous forme cinématographique ou magnétoscopique.

En revanche, les services de microfilm et de photographie des Archives nationales (Paris et Espeyran) assureront la conservation et l'exploitation des archives de type photographique et sonore qui pourraient être versées par les administrations (autres que les sociétés de radiodiffusion) ou être déposées par des entreprises ou des particuliers.

Toute appréciation quantitative des versements reçus par la section contemporaine à Paris et par la Cité de Fontainebleau doit tenir compte de la disparité qualitative, qui ne permet pas de comparer l'arrivée massive de plusieurs mètres cubes d'archives en vrac et le versement d'un fonds préalablement trié et classé. Il faut également tenir compte de la nécessaire politique de sélection menée en 1975 en raison du manque de place, tant à Paris qu'à Fontainebleau. Certains versements, pour des archives qui ne semblent pas menacées dans leur administration d'origine, ont été différés jusqu'au moment où le premier bâtiment définitif de Fontainebleau sera prêt à les recevoir. Néanmoins, la Cité de Fontainebleau a pu loger en 1975 près de 7 600 mètres linéaires d'archives, ce qui représente une diminution d'environ 1 100 mètres linéaires par rapport aux accroissements de 1974. On doit ajouter à ce chiffre celui de 435 mètres d'archives versées au dépôt de la section contemporaine à Paris.

Bien qu'il soit impossible de dresser un classement par ordre d'intérêt, on peut souligner l'importance des versements du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (service du Premier Ministre), des Centres nationaux de télé-enseignement de Paris, Lyon et Rouen, de l'Institut national de la propriété industrielle, de la Météorologie nationale, de la direction de la Sécurité sociale et de la Sécurité sociale militaire, auxquels il convient de joindre, bien qu'elles ne proviennent pas

d'administrations centrales, les archives du District de la région parisienne, celles du Rectorat de Paris, celles de l'hôpital Lariboisière, et celles de la Conservation régionale des Bâtiments de France à Paris. Bien que de moindre importance matérielle, on doit indiquer aussi les versements du C.N.A.S.E.A. (ministère de l'Agriculture), de l'Institut pédagogique national, du Centre national d'études spatiales.

Les problèmes particuliers posés par les archives du service liquidateur de l'O.R.T.F., de même que le problème général posé par le dépôt à Fontainebleau des archives de plusieurs hôpitaux parisiens, ont conduit à différer certains versements qui seront sans doute, l'an prochain, considérés comme d'importance.

Dans les services d'archives départementales, les versements se sont poursuivis d'autant plus facilement que les dépôts n'étaient pas saturés. C'est dire que, comme on l'a vu plus haut, il est des départements où tout versement doit être actuellement refusé. Cela dit, les versements administratifs dans les différentes Archives départementales ont représenté en un an 34,7 kilomètres de rayonnages. Intervenus en application de textes réglementaires publiés au cours des années 1974 et 1975, il faut particulièrement signaler le versement des documents de base du recensement général de la population (1968), des archives des Conservations régionales des Bâtiments de France, des registres matricules du recrutement de 1895 à 1899 et des dossiers de justice militaire des années 1910 à 1914, des archives des commissaires priseurs, des archives des établissements pénitentiaires, des calques-clichés de reproduction des plans cadastraux périmés, ainsi que, reçues en dépôt, les archives centenaires des communes de moins de 2 000 habitants visées par la loi du 21 décembre 1970.

Au cours de cette même année, il a été procédé dans les Archives départementales à l'élimination de 20 kilomètres linéaires de documents périmés, ce qui représente une augmentation de 41 % sur les éliminations réalisées au cours de l'année précédente.

Le recours à l'informatique pour la gestion du mouvement des documents, et en particulier pour celle du préarchivage des archives des ministères et administrations centrales, apparaît comme possible dans les prochaines années. Amorcée en 1973, l'étude de ce préarchivage informatisé a permis de définir les principes suivant lesquels pourraient être automatisées les procédures de versements, d'indexation et de stockage. Chargée, par un contrat conclu le 20 mai 1975, d'étudier les contraintes s'attachant à l'automatisation, ainsi que la nature et l'ordre de grandeur des moyens à mettre en œuvre, la société de service C.G.O. a déposé en décembre 1975 un rapport qui expose les conditions de la réalisation en 1976 d'un « modèle », prototype d'automatisation qui pourrait être expérimenté dans trois minis-

tères. Il est superflu de souligner que la réalisation de ce modèle suppose une dotation supplémentaire en personnel et en matériel, dotation dont il n'est pas certain que les perspectives actuelles permettent d'envisager à brève échéance l'attribution.

2. ARCHIVES PRIVÉES.

La prospection et la collecte des archives privées pouvant être reçues à titre de dépôt ont été poursuivies dans deux directions, d'importance égale quant à la préservation du patrimoine archivistique de la Nation. Des contacts ont été pris ou poursuivis aussi bien avec les héritiers de familles ayant joué un rôle historique dans le passé de la France qu'avec des hommes politiques disposant encore d'archives essentielles à la compréhension de notre temps, ou avec les héritiers de ceux qui viennent de disparaître. C'est afin de mieux connaître les ressources éventuelles que la commission des archives privées contemporaines, qui s'est réunie deux fois en 1975, a lancé, en accord avec la Fondation nationale des Sciences politiques, une enquête auprès de ceux qui ont quelque capacité à connaître le destin des archives des hommes politiques et des hauts fonctionnaires récemment disparus.

Les Archives nationales ont reçu, au cours de l'année, 54 nouveaux fonds privés, dont 19 ont été donnés, 19 déposés, et 16 achetés. Parmi ces fonds, il convient de signaler le chartrier d'Ancy-le-Franc, les papiers Nemours-Vendôme, les papiers Chalavret, les papiers Lescouvé, les papiers Lucius. Des compléments importants ont été versés aux fonds Murat, Poniatowski, Gourdon, Guisot, Lyautey. Une liaison a été établie entre les Archives nationales et l'Institut Charles De Gaulle, et un projet de collaboration a été étudié.

Parmi les archives d'entreprises, il faut signaler l'arrivée aux Archives nationales des rapports annuels de la B.N.C., le dépôt d'une notable partie des archives de Dong-Trieu pour les années 1920-1962 (avec quelques rapports et études remontant à 1890), le dépôt des archives de l'Institut des Techniques d'Administration publique (1948 à 1975).

Sous forme de microfilm « de complément », les Archives nationales se sont enrichies d'une vingtaine de collections nouvelles, parmi lesquelles la collection Alfred Carlier riche d'environ 40 000 vues d'œuvres d'art, paysages et portraits, l'état sommaire de la province de Normandie (vers 1725) conservé au British Museum, les papiers Papillon de La Ferté, les archives du prince de Montauban provenant du château de Rochefort en Yvelines, l'inventaire des cartes du Service hydraulique de la Marine, les papiers du général Brière de l'Isle, l'inventaire des archives, en partie dis-

parues, de Saint-Pierre et Miquelon, divers manuscrits de Talleyrand, les archives du commandement supérieur de la police allemande en France pendant l'occupation, actuellement conservées dans les Archives fédérales allemandes (film obtenu par échange), les archives de la Compagnie générale d'Assurances maritimes (1818-1826), les papiers du Commandant Lamy, tué en 1900 lors de sa mission au Tchad.

Parmi les collections de microfilm déjà connues, on doit souligner l'enrichissement du microfilm des archives de l'ancien gouvernement général de l'Afrique occidentale française, celui du chartrier du comté de Guines, celui des bordereaux de paiement des travailleurs des mines françaises de 1914 à 1946, celui des documents des archives de la Polynésie française (fin du microfilmage des épaves conservées à Papeete), les réponses aux questionnaires préparatoires des congrès de l'Action catholique de la jeunesse française de 1891 à 1936.

Au terme de ces différentes opérations, qui ont enrichi les Archives nationales de 11 144 mètres de microfilms de complément pour la seule année 1975, les collections de microfilms de complément sont riches de 234 501 mètres de film. Il convient d'y ajouter les films déposés en exemplaire unique à Espeyran, en particulier ceux de la Météorologie nationale, et ceux de l'état civil d'Outre-Mer réalisés par la Genealogical Society de Salt Lake City, microfilm dont une copie de lecture pourra être établie plus tard pour les Archives nationales à Paris.

Le microfilm de complément semblait, voici quelques années, n'être qu'un palliatif. La conservation du microfilm était assurément moins certaine que celle des documents originaux, dont le versement ou le dépôt était à tous égards préférable à un simple microfilmage. L'évolution des prix, qui rend la construction des bâtiments de plus en plus onéreux, cependant que le coût du film évolue fort peu, modifie quelque peu les données de ce problème. Face à la masse considérable des archives contemporaines, qu'il serait vain de vouloir conserver sous leur forme originale de manière exhaustive, il semble que le microfilmage, qui permet de ne pas déposséder les ayants-droit, offre de singuliers avantages pour les archives privées, aussi bien que pour les fonds publics. Rien ne permet, d'autre part, d'affirmer que les microfilms ne seront pas d'aussi bonne garde que des documents souvent fragiles (pelures au carbone, par exemple).

3. PROBLÈMES DU MICROFILMAGE.

Les possibilités offertes par le microfilmage, tant pour la conservation des documents que pour leur communication, ont été jusqu'à présent explorées de manière fort incomplète. Le principal obstacle à tout développement

d'une politique de microfilmage demeure d'ordre budgétaire. Il convient cependant d'observer que le microfilmage d'un fonds, qui coûtait, voici vingt ans, environ cinq fois ce qu'aurait coûté la conservation des documents dans des bâtiments construits à cet effet, ne coûte plus, à notre époque, que le double de cette conservation des originaux en bâtiments normalisés. L'augmentation des coûts de la construction et le maintien, en valeur réelle, du coût du microfilm permettent d'entrevoir le moment — dans une ou deux décennies — où le coût du microfilmage sera financièrement comparable à celui de la conservation des originaux.

Une autre observation doit être faite ici : le classement préalable à toute opération de microfilmage représente une part importante du coût de cette dernière. Or, pour les fonds contemporains, il sera sans doute nécessaire d'en venir à une solution scientifiquement peu satisfaisante mais économiquement inévitable : le microfilmage des fonds dans l'état où ils sont au jour de leur versement, ou après un classement très sommaire. Si l'on en venait un jour au microfilm de substitution, jusqu'ici récusé en raison de l'incertitude qui pèse sur les durées de conservation, il faudrait songer que mieux vaut microfilmer en l'état que détruire sans microfilmer.

Notons enfin que l'incertitude à laquelle il vient d'être fait allusion n'est pas levée, mais qu'elle pèse de plus en plus sur les autres types de support. Nul ne peut assurer que les microfilms seront encore consultables dans deux ou trois siècles, mais chacun peut être assuré que la majeure partie des documents actuellement rédigés sur papier sera, à ce moment là, rigoureusement illisible.

Les opérations de microfilmage de type traditionnel ont été poursuivies en 1975. C'est ainsi qu'un microfilmage systématique « de sécurité », représentant 9 500 mètres de film pour les seules Archives nationales, a touché les principales séries anciennes et modernes. Il faut en particulier souligner l'importance du microfilmage pour les fonds des colonies, pour les registres du Comité de salut public, pour les archives de l'Académie de France à Rome, etc.

Le dépôt central de microfilm d'Espeyran a reçu environ 40 kilomètres de film (360 boîtes) des Archives nationales, auxquels il convient de joindre environ 5 000 mètres de l'état civil de la section d'Outre-Mer, microfilmé par le service généalogique des Mormons. L'accroissement total des collections d'Espeyran par microfilmage et duplication a été, en 1975, de 145 800 mètres.

Des opérations de type nouveau ont été entreprises, qui auront sans doute à être poursuivies.

La première est un essai d'introduction, dans la pratique des archives, des procédés de transcription en clair, sur microfilm ou sur microfiche, des

données portées sur bandes d'informatique (procédé C.O.M., Computer Output Microfilm). A titre expérimental, les Archives nationales ont pris à leur charge la transcription sur microfiches des statistiques scolaires de l'année 1974-1975, statistiques dont les données intégrales, qui figurent sur plusieurs dizaines de milliers de formulaires, ont été mises en ordinateur par le service des statistiques du ministère de l'Éducation à des fins d'administration directe. L'archivage des documents originaux de cette seule année représenterait une centaine de mètres de rayonnages. Les crédits disponibles pour cette opération ont permis d'établir, à façon, 125 microfiches représentant, sous le volume approximatif d'un livre in-8°, la totalité des informations contenues dans les 2/3 des formulaires de l'année, ce qui équivaut à quelque 400 cartons d'archives. Une copie de lecture de toutes les fiches-mères a été obtenue. L'opération sera achevée en 1976. Il va sans dire que, compte tenu de son coût, elle ne saurait être renouvelée sur les crédits normaux de microfilmage des Archives nationales. On doit ici souligner le fait que, à l'heure actuelle, une opération de ce type est encore très onéreuse par rapport à ce que coûterait la conservation des originaux (un peu plus d'un million de francs pour 100 mètres d'archives), mais qu'un éventuel renversement du rapport des coûts peu rendre un jour ce type d'opération tout à fait courant. Il serait donc regrettable de ne pas l'avoir expérimenté à temps.

La deuxième expérience, qui peut sembler moins originale, consiste en l'acceptation d'un versement d'archives sous forme de microfilms réalisés par les administrations pour leur propre besoin. Il s'agit en l'occurrence d'une partie des archives du ministère de l'Équipement, constituée de très courts métrages (0,5 m à 2 m) non identifiés, découverts en vrac, roulés sur eux-mêmes sans bobine ni noyau, et dont les chances de durée sont très problématiques. Il faudra étudier ces fragments, les inventorier et, grâce à la tireuse spéciale récemment livrée, les dupliquer sous forme de bobines à long métrage. Il est probable que de tels versements deviendront fréquents dans quelques années, et il semble nécessaire de réfléchir dès maintenant à l'établissement d'une méthodologie appropriée.

Les Archives nationales ont de même reçu un versement du même ministère sous forme de cartes à fenêtre (cartes mécanographiques comportant une image microfilmée). Ces documents, qui sont des reproductions de plans, posent peu de problèmes de classement et sont en excellent état. On peu en revanche s'interroger sur les moyens d'assurer la sauvegarde des images, et la duplication sera, ici encore, certainement nécessaire. Enfin, un projet de microfilmage « dynamique » sur film de 16 mm, de listings issus d'ordinateur a été mis à l'étude à la suite d'une demande directe émanant du ministère de l'Équipement, qui accepterait de participer aux frais de l'opération. Ces listings, qui donnent l'état complet des permis de construire, occupent actuellement plus de 500 volumes. On doit également signa-

ler l'aménagement systématique, opéré par le service du microfilm et de la photographie des Archives nationales, de la collection des clichés aériens (collection Lapie), dont les négatifs sur verre ont été reportés sur film, dont les négatifs disparus ont été reconstitués à partir de tirages-papier figurant dans les albums, et dont les tirages manquant dans les albums ont été remplacés. Ce travail permettra de mettre en œuvre, sous une présentation uniforme moins encombrante et moins fragile, une collection unique en France : 300 000 clichés concernant toutes les communes françaises de plus de 500 habitants. Il s'agit évidemment d'une œuvre de longue haleine, dont l'achèvement rapide supposerait des effectifs qu'il n'est pas possible d'affecter actuellement à cette seule tâche.

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

1. ACCUEIL DES CHERCHEURS.

C'est aux problèmes posés par l'accueil des chercheurs et par la communication des documents qu'ont été consacrées les séances de travail du vingtième congrès national des Archives de France, tenu à Valence les 2, 3 et 4 octobre 1975. Les participants se sont répartis en trois groupes, respectivement consacrés à l'étude de l'accès aux documents par la voie de l'informatique, du microfilm et des inventaires. Le rapport préliminaire avait été établi par Gildas Bernard, et Bernard Mahieu, les rapports des groupes de travail l'ont été par Yvan Cloulas, Francis Denel et François Himly.

Traditionnellement, les services d'archives procurent aux chercheurs une aide individuelle en indiquant, pour les travaux d'importance et d'intérêt extrêmement différents, les fonds ou les articles dans lesquels peut se rencontrer la documentation souhaitée. Ce type d'aide qui privilégie sensiblement les chercheurs peu qualifiés, cependant que les chercheurs les plus compétents vont directement aux instruments de travail publiés ou manuscrits, et qui privilégie non moins les chercheurs qui se manifestent par correspondance, au détriment de ceux qui viennent effectuer eux-mêmes leurs recherches dans les dépôts d'archives, devrait être réduit au cours des prochaines années, à mesure que seront publiés de nouveaux instruments de recherche, dont on parlera plus loin.

Dans l'immédiat, il demeure indispensable de secourir les chercheurs, et le nombre d'inventaires que leur présentation matérielle ne permet pas de communiquer met l'administration dans l'obligation morale de consulter, pour le compte des chercheurs, inventaires et fichiers. Bien que les statistiques ne puissent faire apparaître la différence entre travaux d'histoire sociale et travaux généalogiques d'intérêt purement individuel, quiconque fréquente les salles de lecture sait que les recherches généalogiques y sont menées en grand nombre, et que, insuffisamment préparés en bien des cas, les amateurs de généalogie accaparent souvent le temps des archivistes. Là encore, la possibilité de mettre à la disposition de ces chercheurs les fichiers onomastiques grâce auxquels les principaux fonds qui nourrissent les recherches généalogiques deviendront aisément accessibles, permettra de réduire l'aide accordée à de telles recherches individuelles. Il n'en demeure pas moins que la consultation des dossiers individuels étant soumise à des règles particulières, dans l'intérêt des personnes et des familles, les

recherches dont l'objet principal est d'ordre familial demeureront longtemps une charge pour le service public.

Les recherches de toute nature trouvent en revanche une aide appréciable dans les fichiers que continue d'élaborer, aux Archives nationales, le personnel du minutier central des notaires parisiens. On peut ici rappeler que les fichiers constitués pour le XVIIe siècle sont déjà riches d'environ 255 000 fiches, et que nombreux sont les travaux d'histoire sociale, et particulièrement d'histoire de l'art et de la vie littéraire, que l'on mène au minutier central grâce aux fichiers élaborés depuis plusieurs décennies. Quant au fichier général pour la période révolutionnaire, il est actuellement riche d'environ 1 600 000 fiches.

La constitution du fichier informatique du minutier central a été poursuivie, et 54 500 actes ont été à ce jour analysés, dont la moitié en 1975. Le fichier exhaustif des minutes de l'année 1751 se trouve, de ce fait, pratiquement achevé. Dans le même temps, 3 100 documents des minutiers de la principauté de Salm, en Lorraine, actes du début du XVIIe siècle, ont été analysés par la méthode informatique.

C'est également à un traitement informatique qu'ont été soumis les arrêts du Parlement de Paris pour les années 1330 à 1363. La première phase de ce traitement, l'enregistrement d'un ancien fichier des Archives nationales, a procuré les listes de tous les noms des parties citées dans les arrêts. Au total, 12 700 données ont été mises en mémoire, pour le traitement final qui fournira le fichier rénové des arrêts du Parlement de Paris.

Quelque 200 000 dossiers de la Légion d'honneur ont été semblablement collectés et saisis sur bandes magnétiques par les soins de la société T.Y.P.-Service, en exécution d'un contrat passé en octobre 1974 par la délégation à l'informatique en faveur des Archives nationales. Il est aisé de comprendre quels services rendra un tel traitement, pour l'histoire de certaines catégories socio-professionnelles au XIXe siècle. D'autres opérations du même genre, comme l'élaboration d'un fichier des commandes d'œuvres d'art et de leur diffusion par l'État (sous-série F^{21}), ou comme celle d'un fichier général de l'administration communale au XIXe siècle, ont été entreprises et sont poursuivies.

Service original, déjà riche d'une documentation réunie depuis maintenant plus de dix ans, le Centre de recherches toponymiques et onomastiques des Archives nationales est consulté par nombre de chercheurs, aussi bien sur place que par correspondance. Ce centre a fait apprécier, au cours de plusieurs congrès internationaux, sa compétence et son efficacité.

Rappelons enfin que, dans 43 départements, un centre de documentation est inclu dans le service des Archives départementales, et que, indépendamment des publications périodiques de ces centres, nombre de demandes de recherche y sont quotidiennement formulées.

2. TRAVAIL DE CLASSEMENT ET D'INVENTAIRE.

L'aide la plus efficace que peuvent apporter les services d'archives aux chercheurs consiste en la poursuite des travaux de classement et d'inventaire qui rendent les fonds accessibles à tout chercheur qualifié. Ce travail prend une importance toute particulière en ce qui concerne les archives contemporaines, principalement celles des années 1940 à 1946 dont l'ouverture à la consultation sera sans doute décidée à brève échéance.

Parmi les nouveaux instruments de travail mis à la disposition des chercheurs aux Archives nationales, on peut spécialement signaler ceux qui concernent le Contrôle général des finances, la Maison du roi, le personnel ancien des colonies, l'Algérie, etc. Ont fait l'objet de classements ou de reclassements nombre de fonds ou de parties de fonds de séries « modernes » des XIXe et XXe siècles, en particulier dans les archives de la Maison de l'empereur (Second Empire), de l'Imprimerie nationale, du Conseil d'État, du ministère de la Justice (notamment de la division criminelle), de la Haute-Cour de Versailles (1849) et de l'exposition de 1937. Ont été achevés le guide des sources concernant l'histoire des États-Unis, les inventaires des dossiers des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées (de l'an II à 1816), des demandes d'autorisations pour les usines métallurgiques (de 1790 à 1867), du tribunal arbitral mixte roumano-hongrois (créé après la guerre de 1914-1918), ainsi que la table sur fiches du tome I, fascicule 1, de l'inventaire imprimé de la sous-série AF IV.

Parmi les instruments de recherche élaborés en vue de faciliter l'accès aux archives contemporaines, on peut remarquer, à l'état manuscrit ou dactylographié, des inventaires relatifs à la Présidence de la République (voyages officiels sous la IIIe et la IVe République, courrier vu par le Président Pompidou), à la Présidence du Conseil et aux services du Premier Ministre (notamment le courrier, la réforme administrative et l'information), au Commissariat à l'information d'Alger (1942-1944), au Conseil général des Bâtiments de France, aux spectacles et à la musique, aux grèves dans l'administration des Postes et Télécommunications, etc.

Il est impossible de citer ici tous les versements effectués par les missions ministérielles, soit aux Archives nationales de Paris, soit à la Cité de Fontainebleau, munis de bordereaux suffisamment détaillés pour qu'une consultation en soit possible dans les limites chronologiques réglementaires. D'importants fonds, provenant du ministère de l'Éducation, de celui de l'Équipement, de celui de l'Intérieur, de celui de la Justice, de celui de la Qualité de la vie, de celui des Transports ainsi que de l'Académie de Paris seront ainsi aisément accessibles.

Des répertoires dactylographiés ont été préparés à la Cité des Archives de Fontainebleau, pour d'importants fonds provenant des ministères de

l'Agriculture (notamment forêts), de l'Industrie, de la Santé (notamment action sociale, hôpitaux, pharmacies, psychiatrie), des Transports (météorologie), du Travail (formation professionnelle), etc.

Il faut ici signaler l'importance des répertoires rédigés pour les archives de la direction de la Sécurité sociale et pour celle de la direction régionale de ce même organisme, ainsi que de la sécurité sociale dans les mines.

De nombreux fonds privés ont fait l'objet de travaux de classement, de reclassement et d'inventaire. On doit en particulier citer ici le fonds Chalavret, le fonds Madelin, le chartrier de La Trémoille (préparation du microfilmage), le fonds Renault, celui de l'E.D.F., celui de la Compagnie générale d'assurances maritimes (de 1818 à 1934), celui de la Banque nationale de crédit, celui de la Compagnie d'assurances accidents (de 1912 à 1946), celui de la compagnie Le Phénix (de 1920 à 1946), celui de l'Institut des Techniques d'Administration publique, qui seront bientôt achevés. Sont déjà disponibles l'inventaire de la Société de construction des Batignolles, celui de la banque Fould et banque Heine, celui des charbonnages du Dong-Trieu et de la Compagnie minière et métallurgique d'Indochine, ainsi que celui de la société Desmarais Frères. Au Minutier central des notaires, on peut signaler la progression des inventaires de dossiers de clients de plusieurs études, ainsi que l'établissement d'un index pour les minutes notariales concernant l'histoire économique des années 1800 à 1830.

Les services d'archives départementales ont mis au point, au cours de la même année, 84 plans de classement et instruments de recherche, ce qui représente un effort tout à fait considérable, puisque 50 seulement avaient pu être élaborés au cours de l'année précédente. 26 instruments de recherche ont été mis à la disposition des chercheurs sous forme dactylographiée ou multigraphiée. La plupart appartiennent à la catégorie des répertoires numériques.

3. PUBLICATIONS.

Archives nationales.

a. Les instruments de recherche dont la liste suit (inventaires, répertoires, catalogues, etc., sont actuellement prêts pour l'impression et sont ou ont été soumis pour avis à la Commission supérieure des Archives) :

Section ancienne :

Inventaire analytique détaillé du fonds de l'Extraordinaire des guerres. G⁷ 1774 à 1788 (années 1699 à 1715), par Claudine Fages.

Inventaire analytique des cartons G⁷ 1789 à 1801. Contrôle général des Finances. Affaires relatives à l'artillerie, aux garnisons et casernements et au service de santé. 1681-1720, par Claudine Fages.

Inventaire analytique des articles JJ 65 à 72 (Trésor des Chartes). Règne de Philippe VI, établi par Jules Viard, revu et complété par Aline Vallée.

Section moderne :

Inventaire analytique et index de AF III 143 à 201. Archives du Directoire exécutif. Guerre, par Ségolène Barbiche et Denise Devos.

Section contemporaine :

Inventaire AJ¹⁶. Université de Paris. Faculté des Sciences et Faculté de Médecine, par Paule René-Bazin.

Inventaire de F²¹ (spectacles et musique, suite) préparé par Jacqueline Mady et achevé par Élisabeth Dunan.

Département des Activités scientifiques, culturelles et techniques :

Archives de la Maison de France, tome II. Papiers du comté et du domaine d'Eu, des domaines de Sicile et de Joinville et de Haute-Marne, par Suzanne d'Huart.

État sommaire des archives d'entreprises conservées aux Archives nationales. Tome II, 65 AQ à 118 AQ, par Isabelle Brot.

Société de construction des Batignolles (1877-1960), inventaire par Martine Garrigues.

Société Desmarais frères (1887-1964), inventaire par Martine Garrigues.

Banque nationale de Crédit, par Isabelle Brot et Martine Garrigues.

Société des charbonnages du Dong-Trieu. Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine. (1896-1962), inventaire par Martine Garrigues, aidée de Philippe Destouches.

Banque Fould et banque Heine. (1807-1920), par Martine Garrigues.

Supplément à l'Agence Havas : archives de l'O.F.I. (1940-1944), par Martine Garrigues.

Archives de l'Agence France-Presse : (1944-1957), par Martine Garrigues.

Catalogue général des cartes, plans et dessins d'architecture, tome V, série NN, par Claude-France Rochat.

Documents du Minutier central concernant les peintres, sculpteurs et graveurs au XVIIe siècle, 1600-1650. Tome II. Études X à XX, par Marie-Antoinette Fleury.

Documents du Minutier central concernant l'histoire économique 1800-1830. Tome II. Études I, II, IX, XII, par Claude Pris.

Actes notariés relatifs à l'histoire de l'art dans la seconde moitié du XVIe siècle, recueillis par Xénia Pamfilova, sous la direction de Jacques Monicat. Présentation de Catherine Grodecki.

Catalogue des inventaires après décès de la première moitié du XVIe siècle, conservés au Minutier central des notaires parisiens, par Madeleine Jurgens et Catherine Grodecki.

Toponymie et Onomastique :

Bibliographie des travaux imprimés (jusqu'à 1960) concernant l'onomastique française, par Marianne Mulon.

b. Ont été publiés en 1975 les ouvrages suivants :

Inventaire des actes du Parlement de Paris. Deuxième série. Jugés (1328-1350). Tome III. Index, par Jean-Paul Laurent avec le concours de Madeleine Dillay et Gabrielle Vilar. In-4°, 406 pages.

Inventaire des archives de la légation en France du cardinal Caprara (1801-1808), par Jeannine Charon-Bordas. In-8°, 246 pages.

Inventaire des papiers de la division des sciences et lettres du Ministère de l'instruction publique et des services qui en sont issus (sous-série F^17). Tome I, par Marie-Élisabeth Antoine et Suzanne Olivier. In-8°, VIII, 374 pages.

Le chartrier de Castries. Inventaire par Y. Chassin du Guerny. In-8°, 420 pages, 9 planches, 2 cartes.

c. On sait quelles difficultés rencontre, lors d'un premier abord comme pour l'affinement de recherches ultérieures, le chercheur qui ne dispose pas aux Archives nationales d'un instrument de travail donnant la situation exacte de l'ensemble des fonds. Il a semblé nécessaire de réaliser un ouvrage correspondant, pour les Archives nationales, à ce que sont pour les Archives départementales ces guides dont la publication ne cesse de progresser.

La rédaction d'un nouvel *État général des fonds conservés aux Archives nationales* a été entreprise, avec la collaboration du personnel scientifique des différentes sections. Afin de permettre une réalisation relativement rapide, le traitement de chaque fonds a été confié à celui des conservateurs, documentalistes-archivistes ou sous-archivistes qui le connaît le mieux. Le travail d'une quarantaine de personnes permettra, dans ces conditions, d'envoyer à l'impression dans l'été 1976 le volume relatif aux fonds antérieurs à la Révolution française, ainsi que le volume concernant les archives antérieures à 1940, étant exceptées les archives de la France d'Outre-Mer et les dépôts de la Marine et des Affaires Étrangères, qui feront l'objet d'un volume ultérieur. Un quatrième volume sera consacré aux archives privées, aux archives économiques, au minutier central des notaires et aux microfilms de complément.

En mettant à la disposition des chercheurs un tel *État général,* qui remplacera avantageusement l'*État sommaire* de 1891, notoirement incomplet et insuffisant, on diminuera sensiblement la charge des recherches d'orientation trop souvent assumées par le personnel des sections scientifiques, lequel pourra dorénavant consacrer une part accrue de son temps à la réalisation des inventaires et répertoires.

Archives départementales.

a. Étaient en cours d'impression, au 31 décembre 1975, les instruments de recherche suivants :

Aveyron : *Répertoire numérique de la série L.*

Charente-Maritime : *Répertoire numérique de la série T.*

Côtes-du-Nord : *Répertoire numérique de la série V.*

Garonne (Haute-) : *Répertoire numérique de la série J.*

Hérault : *Inventaire analytique de la série B, tome VII.*

Isère : *Répertoire de la série L.*

Meuse : *Guide des Archives.*

Orne : *Répertoire numérique de la série L.*

Rhône : *Index de la sous-série 48 H* (Ordre de Malte).

Saône (Haute-) : *Répertoire numérique de la sous-série 2 E* (Notaires), tome II.

Sarthe : *Répertoire numérique de la série O.*

Savoie (Haute-) : *Guide des Archives départementales.*

Tarn : *Répertoire numérique de la série N.*

Vaucluse : *Répertoire numérique de la série Z.*

Réunion : *Répertoire numérique de la série K.*

b. Ont été publiés en 1975 les ouvrages suivants :

Alpes-de-Haute-Provence : *Guide des Archives des Alpes de Haute-Provence,* par R. Collier. In-8°, 192 pages.

Ariège : *Répertoire numérique de la série O (Administration communale, 1800-1940),* par A. Mage. In-4°, XIII-276 pages.

Calvados : *Répertoire numérique de la sous-série 4 Q (Conservation des Hypothèques, an VII-1900),* par S. de Poorter, J. Girot, F. Hummel et J. Billy. In-8°, 153 pages.

Cantal : *Guide des Archives du Cantal,* par L. Bouyssou. In-8°, 248 pages.

Cher : *Répertoire numérique de la série V (Cultes, 1800-1905),* par P. Cravayat, In-4°, 110 pages.

Côte-d'Or : *Répertoire numérique de la sous-série 32 F (fonds Vogüé),* par F. Vignier. In-8°, 158 pages. Multigraphié.

Dordogne : *Répertoire numérique de la série K,* par N. Becquart. In-4°, 46 pages.

Gard : *Répertoire numérique de la série S (Travaux publics, 1800-1940),* par M. Baccou. In-4°, 190 pages.

Gers : *Guide des Archives du Gers,* par H. Polge. In-8°, 384 pages.

Hérault : *Répertoire numérique de la série S (Travaux publics, 1800-1940),* par P. Jouve. In-4°, 334 pages.

Hérault : *Inventaire des Archives de la ville de Montpellier, tome XII, série EE,* par M. de Dainville et M. Gouron. In-4°, 272 pages.

Lozère : *Répertoire numérique de la série O (Administration communale, 1800-1940),* par M. Chabin et B. Bardy. In-4°, XX-176 pages.

Meurthe-et-Moselle : *Répertoire numérique de la série M (Administration générale et économie, 1800-1940),* par M. Th. Aubry. In-4°, XLVIII-168 pages.

Nord : *Répertoire numérique de la sous-série 15 J (Archives de la Commission historique du Nord),* par P. Rosset. In-8°, 30 pages,

Pyrénées-Atlantiques : *Catalogue des cartes et plans antérieurs à 1790,* par D. Pinzuti. In-8°, 110 pages.

Rhin (Bas-) : *Index des matières des versements administratifs, 1970-1974,* par F.-J. Himly. In-4°, XXXI-90 pages.

Rhin (Bas-) : *Répertoire numérique des Archives municipales de Strasbourg. Franc-maçonnerie de Strasbourg (legs Paul Greschel),* par R. Brassel. In-4°, 102-18 pages.

Yvelines : *Répertoire numérique de la série M (Administration générale et économie, 1800-1940),* par M.-C. Buxtorf. In-4°, 180 pages.

Yonne : *Tableau des notaires de l'Yonne depuis 1789,* par M. Momon. In-4°, 189 pages.

4. EXPOSITIONS ET SERVICES ÉDUCATIFS.

Avec 37 778 visiteurs en 1975, le Musée de l'Histoire de France, sans atteindre à la notoriété des grands musées artistiques, n'en continue pas moins de jouer un rôle important dans la nécessaire vulgarisation du patrimoine archivistique de la Nation.

Les deux expositions temporaires, consacrées l'une à *la Vie quotidienne à Paris au XVIII*e *siècle* et l'autre à *Haussmann, préfet de la Seine,* ont rencontré jusqu'à la fin de l'année le même succès, qui a nécessité la prolongation de l'exposition Haussmann jusqu'en mars 1976. L'exposition *Haussmann* a même servi de base à l'élaboration d'un projet de scénario, destiné à la télé-

vision. Le service du Musée a préparé la prochaine exposition temporaire, qui occupera l'un des salons de Soubise pendant deux années, et qui sera consacrée à *la France en 1789 d'après les cahiers de doléances.*

Plusieurs expositions ont été organisées par les Archives nationales au cours de 1975. Inaugurée en octobre 1974, l'exposition *Louis-Philippe, l'homme et le roi* a accueilli 18 988 visiteurs en quatre mois. Deux expositions plus légères ont été ensuite organisées, l'une pour célébrer le centième congrès des sociétés savantes et l'autre pour marquer le centenaire de l'École française de Rome. Les Archives nationales ont également participé, à des titres divers, à de nombreuses expositions à Paris et en province. L'exposition du centenaire de l'École française de Rome a été intégralement transportée à Rome et montée dans les nouveaux locaux de l'École, place Navone.

Les services départementaux d'archives ont organisé, en un an, 72 expositions, non comprises les expositions présentées dans le cadre des services éducatifs. Certains ont, au cours de présentations successives en divers locaux départementaux ou communaux, trouvé une audience exceptionnelle.

On doit rappeler que de notables parties du matériel exposé en de grandes expositions des années précédentes, aux Archives nationales comme dans les Archives départementales, ont continué de fournir la matière d'expositions itinérantes. La plus importante est probablement l'exposition *Coligny,* partie des Archives nationales en 1972.

On sait quel rôle jouent les services éducatifs des Archives nationales et des Archives départementales dans la formation historique des élèves du second degré, et en particulier combien le contact avec les documents d'archives permet aux jeunes de saisir, dans un cadre local aisément perceptible, une histoire qui se présente souvent à eux, à travers les manuels scolaires, comme assez générale, principalement parisienne et souvent faite de plus de réponses que de questions. La collaboration des professeurs de l'enseignement secondaire et des services d'archives est à cet égard extrêmement fructueuse, et M. le Ministre de l'Éducation a reconnu les mérites d'une telle pédagogie en annonçant, fin 1975, un très sensible accroissement des moyens mis à la disposition des services éducatifs des archives par son ministère.

Le service éducatif des Archives nationales a reçu, en 1975, 729 groupes scolaires, dont certains ont profité du ciné-club. Des services éducatifs ont fonctionné dans 67 services départementaux d'archives, contre 64 l'année précédente. C'est environ 70 000 élèves qui ont ainsi bénéficié d'un enseignement très vivant de l'histoire.

Après un choix préalable, 239 concurrents, venant de 52 départements, ont participé au 23e concours des « Jeunes historiens », concours dont le thème général était, en 1975, l'institution préfectorale. Des récompenses ont été accordées aux 25 meilleurs concurrents, reçus à l'hôtel de Soubise

pour la publication du palmarès. Un séjour linguistique, des voyages en Italie, une médaille de la Ville de Paris, des livres et des objets d'art figuraient parmi les récompenses.

Comme les années précédentes, un guide pratique a été publié, en commun avec les services culturels des musées parisiens, pour permettre aux professeurs d'organiser des visites de ces musées.

Sur des thèmes significatifs de l'histoire régionale, nombre de services éducatifs départementaux ont publié des pochettes de reproductions ou transcriptions de documents, destinées aux classes de l'enseignement secondaire, pochettes particulièrement appréciées des professeurs qu'un éloignement du chef-lieu empêche de conduire régulièrement leurs classes dans les locaux mêmes des Archives départementales.

RELATIONS INTERNATIONALES

Le stage international d'archives a réuni à Paris, de janvier à mars 1975, 49 participants dont, à côté de 12 élèves de l'École des Chartes et de 7 archivistes français, 30 archivistes et étudiants étrangers, qui représentaient les pays suivants : Algérie, Allemagne fédérale, Belgique, Bolivie, Cambodge, Canada, Congo, Côte-d'Ivoire, Iran, Italie, Madagascar, Pays-Bas, Pologne, Sénégal, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande et Vietnam.

Une délégation française, menée par le Directeur général des Archives de France, a participé à la Table ronde des Archives qui, à Kiev, en septembre 1975, a consacré trois journées de travail aux problèmes de la formation professionnelle des archivistes. La même délégation a pris part au comité exécutif du Conseil international des Archives qui s'est tenu la semaine suivante en Bulgarie, à Varna. Le Directeur général a présidé la deuxième Conférence internationale des Archives antillaises, qui s'est déroulée à la Guadeloupe et à la Martinique en octobre 1975, conférence au cours de laquelle diverses communications ont été présentées par les membres de la délégation française. C'est à cette occasion que, après la création d'une branche des Caraïbes du Conseil international des Archives, le siège de cette branche, issue de l'association des archivistes antillais, a été définitivement fixé à la Guadeloupe.

Le Directeur général, des Inspecteurs généraux, des conservateurs en chef et des conservateurs des Archives de France ont été mis à contribution pour diverses missions de coopération technique, intervenant comme experts auprès du Gouvernement de plusieurs pays ou au cours de conférences internationales. Les principales missions de ce genre ont intéressé l'Algérie, l'Iran, le Mexique et le Sénégal. Dans le cadre des échanges culturels bilatéraux, les Archives de France ont reçu la visite d'archivistes du Québec, de la Côte-d'Ivoire et de l'Union Soviétique.

Une importante délégation française a participé, en mai 1975, au colloque organisé à Rome sur l'utilisation de l'informatique pour l'exploitation des documents textuels médiévaux. Les Archives de France ont également été présentes à la session du groupe informatique du Conseil international des Archives (Liège, octobre 1975) et à la table ronde franco-espagnole sur l'utilisation des techniques informatiques dans les archives (Madrid, décembre 1975).

Divers échanges de microfilms ont été réalisés en cours d'année avec les Archives fédérales allemandes, les Archives d'État de Turin, les Archives fédérales du Canada, pour ne pas parler des très nombreuses opérations portant seulement sur quelques articles.

Des commissions composées pour partie de membres du personnel des Archives de France ont œuvré pour la rédaction du *Guide des sources de l'histoire des États-Unis,* qui doit paraître dans les premiers mois de 1976, et pour celle du *Guide des sources de l'histoire de l'Asie et de l'Océanie.*

Il convient enfin de rappeler la part prise, à titre personnel, par nombre de conservateurs d'archives dans les congrès et colloques scientifiques, nationaux et internationaux. On peut en particulier signaler, à ce titre, le congrès international des sciences historiques (San Francisco, août 1975), le congrès national des sociétés savantes (Paris, avril 1975), la semaine internationale d'histoire économique (Prato, mai 1975), le colloque sur l'histoire de la Mer Rouge (Senanque, mai 1975), etc. Il est ici, comme pour les enseignements que dispensent nombre de conservateurs d'archives dans les Universités françaises, impossible de distinguer ce qui appartient au rayonnement personnel des hommes et ce qui revient au service qu'ils animent.

Jean Favier.

TABLE DES MATIÈRES

MOYENS

La loi d'archives..... 7
Budget..... 7
Personnel 8
Bâtiments..... 10
Matériel..... 13

LES FONDS D'ARCHIVES

Versements administratifs..... 14
Archives privées..... 17
Problèmes du microfilmage..... 18

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

Accueil des chercheurs..... 22
Travail de classement et d'inventaire..... 24
Publications..... 25
Expositions et Services éducatifs..... 29

RELATIONS INTERNATIONALES..... 32

IMPRIMERIE NATIONALE
6 026001 6 43

Diffusé par

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07

ISBN 2-86000-015-1